



BASSINFOS OCTOBRE 2011

Bachenards, parcourez les rubriques de ce nouveau Bassinfos. Que cette lecture soit un lien avec votre commune et sa vie locale.

N'oubliez pas d'aller visiter le site internet de la Commune de Bassins qui est conçu pour vous faciliter la vie !

www.bassins.ch

Pour tous commentaires ou réactions par rapport à ce bulletin, merci de prendre contact avec le bureau communal : greffe@bassins.ch

Au sommaire de ce numéro :

- Agenda p. 1
- Brèves p. 1
 - Déchets molok
 - Inscription manifestation
 - Vandalisme
 - Rappel des règles de mise à l'enquête
- Le coin des sociétés/entreprises p. 3

Bureau communal ouvert :

Lundi à vendredi 07h.30 à 11h.30

Lundi soir 18h.30 à 19h.30

Téléphone : +41 22 366 23 22

Messagerie : greffe@bassins.ch

Agenda

29 octobre 2011	Halloween * – Grande Salle
11 novembre 2011	Concert musical – Grande Salle
22 novembre 2011	Accueil nouveaux habitants – Grande Salle
03 décembre 2011	Marché de Noël * – Grande Salle
15 décembre 2011	Conseil Communal – Grande Salle

* organisation : Comité des Fêtes



Brèves

Déchets en molok (Cézille)

Afin d'éviter les odeurs et coulures dans le molok situé à la Cézille nous remercions les habitants et entreprises de ce hameau de fermer leur sacs poubelles dans lesquels tous les liquides sont proscrits. Toute dépose autre que des sacs poubelles doit se faire à la déchetterie communale situé au village.

De cette façon le fond du molok évitera de se remplir et ceci malgré le sac de propreté dont ce dernier est équipé.





Brèves suite ...

Pocama

www.vd.ch/manifestation

Pocama est un nouveau système mis à disposition par le canton en vue de suivre l'organisation des manifestations sur le territoire communal tout en permettant aux autorités de délivrer l'autorisation.

Concrètement il s'agit :

- **Un site Internet**, qui regroupe toutes les informations nécessaires à un organisateur pour préparer le dossier d'une manifestation, même petite. L'organisateur va trouver des bases légales et des conseils pratiques ainsi que des recommandations en matière de prévention.
- **Un formulaire** qui va servir de guide à l'organisateur pour construire son dossier. Toutes les manifestations doivent être annoncées par ce biais, même les très petites. Pour une manifestation de moindre envergure, il est vite rempli. Le formulaire peut être complété en plusieurs fois et même être réutilisé d'une année à l'autre.

Pocama apporte :

- Une nette amélioration pour l'organisateur grâce à une entrée unique par le site Pocama, des conseils et des recommandations, un guide exhaustif pour constituer son dossier, une réponse unique des autorités communales et cantonales
- Une nette amélioration pour les communes grâce au dossier complet dès le début de la demande, y compris pour les petites manifestations qui ne nécessitent pas d'autorisations cantonales.

Le tout dans un cadre ...

Une manifestation est un regroupement de personnes à caractère public ou privé, organisé dans un lieu ouvert au public. Elles peuvent être de types sportives, récréatives, culturelles, caritatives, etc. et se dérouler sur l'eau, sur les routes, dans les airs, la forêt, la nature, les établissements, etc.

La tenue de manifestations sur le domaine public ou pouvant avoir des incidences sur le domaine public, peut, dans certains cas, porter atteinte à des intérêts publics ou privés. La loi sur les communes prévoit notamment que celles-ci veillent à la sécurité des personnes et des biens.

C'est pourquoi les manifestations sont soumises à autorisations. Celles-ci peuvent être refusées si les organisateurs ne satisfont pas aux exigences légales, par exemple en matière de bruit, de santé publique ou de protection de la nature, ou si la manifestation présente des risques importants concernant l'intégrité des personnes et des biens.



Brèves suite ...

Vandalisme

L'abri bus de l'arrêt de la piscine situé sur la route de Le Vaud est régulièrement la cible de vandalisme gratuit. Ces actions de dénaturation des équipements ne sera pas sans conséquence sur le portemonnaie bachénard : merci de votre civisme et de votre vigilance.

Rappel règles de mise à l'enquête

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE Objets pouvant être dispensés d'enquête publique (art. 72d RATC)

Composition du dossier (en 4 exemplaires)

Formulaire ad'hoc « demande de permis de construire – art 72d » possibilité de l'imprimer depuis le site www.bassins.ch

1. Plan de situation dressé par un géomètre ou un extrait cadastral avec report du projet coté et à l'échelle (y.c. distances aux limites) accompagné d'une copie du feuillet du registre foncier (recto uniquement – SVP extraits / copies de moins de 5 ans)
2. Coupes et élévations cotées du projet
3. Signatures des propriétaires et de l'auteur des plans sur tous les documents
4. Signatures sur tous les plans des propriétaires voisins pour accord ou par courrier séparé.

Cheminement du dossier

1. Réception du dossier en 4 exemplaires à la commune
2. Etude par la municipalité pour accord. Si incomplet ou ne respectant pas le règlement des constructions retour aux demandeurs.
3. Si le dossier est complet, le service technique intercommunal STI est sollicité pour préparer le permis de construire au terme de la mise à l'enquête (2 dossiers déposés au STI).
4. Affichage au pilier public pendant 10 jours
5. Aucune opposition, le STI retourne les 2 dossiers à la commune et la municipalité délivre le permis de construire après paiement des émoluments.
6. Si opposition, la municipalité procède à l'écoute des opposants et des constructeurs. En cas d'accord et de levée d'opposition, la municipalité délivre le permis de construire après paiement des émoluments.
7. Si aucun accord n'est possible, les constructeurs doivent suivre la procédure COMPLETE de mise à l'enquête.

Ces permis sont ajoutés à la liste des constructions de l'année en cours et peuvent faire l'objet d'un contrôle lors de visite semestrielle du STI et de la commune.

Nous rappelons que le STI n'est pas un service public.
Seule la municipalité est mandatée à utiliser ses services lors des mises à l'enquête de minime importance.

Tout dépôt de dossier de mise à l'enquête est obligatoirement traité par la Municipalité. A ce stade, même si le projet déroge à des règles communales, les autorités ne sont pas en mesure de poser une fin de non recevoir. Ce n'est que lorsque la fin de mise à l'enquête intervient qu'il y a prise de position quant au respect des règlements communaux, en même temps que le traitement des éventuelles oppositions.

En outre, si un projet bénéficie d'une mise à l'enquête alléguée (10 jours au pilier public) et qu'une opposition est émise, la demande sort du traitement allégué : pour que le projet puisse continuer, il est nécessaire de passer le dossier en enquête complète (4 semaines au pilier public). Dans tous les cas de figure, le propriétaire ou l'opposant peut faire recours à la décision municipale en utilisant les voies de recours mentionnées sur la lettre de réponse de la Municipalité.



Le coin des sociétés/entreprises (suite) ...

Comité des Fêtes

Le comité des fêtes a le plaisir de nous annoncer sa prochaine manifestation :

Halloween 2011

Samedi 29 octobre 2011

Dès 18h.00 à la salle communale



Restauration

Soupe à la courge avec pain-fromage, hot-dogs, pâtisseries maison et buvette.

Animations

« Maison hantée » et une **nouveauté** avec « **le bal des sorcières** »

Soirée musicale classique et Jazz

Vendredi 11 novembre 2011

Organisation : Henri Schaerer, Noé Treboux (bar)

Entrée libre, chapeau à la sortie

Portes 19h.00, spectacle 20h.00 à la salle communale

Classique : Concert « Au fil de l'eau »

" Au son de la guitare et du piano, portés par le vent de la poésie, laissez-vous
surprendre et dérivez lentement au fil de l'eau"

Isabelle Baltzinger-Anderegg (piano)
Bernard Baltzinger (guitare)

Œuvres de Chopin, Satie, Villa-Lobos,
Katchaturian, Bach, Liszt...
Textes et poèmes de Baudelaire, Cocteau,
Leconte de Lisle, Norge...

Isabelle Baltzinger-Anderegg:

Elle obtient le certificat au Conservatoire Populaire de Musique de Genève dans la classe de Marine Vigny. Elle étudie ensuite la pédagogie de la rythmique à l'Institut Jaques-Dalcroze où elle obtient une licence d'enseignement. Elle se perfectionne par la suite avec Susanna Sierro et participe à différentes formations de musique de chambre.

Bernard Baltzinger:

Il fait ses études au Conservatoire Populaire de Musique de Genève où il obtient son certificat avec mention sous l'enseignement de Raoul Sanchez puis de Jad Azkoul. Il se perfectionne actuellement avec Gian Luigi Boccelli.

JAZZ : **JEAN LOU TREBOUX GROUP**

Musiciens de talents, passionnés, venus de Suisse, France, Italie, Danemark... illustrant le jeune Jazz européen (leur moyenne d'âge tutoie les 25 ans) et annoncent des références déjà impressionnantes...

Lauréats de plusieurs prix cette année ils ont été ensemble ou à titre individuel les invités des festivals de MONTREUX, PALEO, VERBIER et du mythique ANTIBES-JUAN LES PINS...

Jean Lou **TREBOUX** : vibraphone + compositeur / leader
Manuel **PRAMOTTON** : sax tenor / Marc **MEAN** : piano
Manu **HAGMANN** : contrebasse / Maxence **SIBILLE** : batterie